



SOMISEN SA

*Rapport du commissaire
aux comptes sur les états
financiers annuels*

*Exercice clos le 31 décembre
2024*

SOCIÉTÉ DES MINES DU SENEGAL «SOMISEN S.A.»



Liberté 6 villa N°7954

RAPPORT GENERAL ET SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS

Exercice clos le 31 décembre 2024

CABINET SCC

BP 763 Dakar RP

(221) 33 864 73 26

(221)33 864 73 27

SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE AU CAPITAL DE 10 000 000 FCFA

SACRE CŒUR COLLEGE DAKAR



SOMMAIRE

SOMISEN SA

*Rapport du commissaire
aux comptes sur les états
financiers annuels*

*Exercice clos le 31 décembre
2024*

PAGES

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2024	11
RAPPORT SPÉCIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS RÉGLEMENTÉES	32
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES REMUNERATIONS EXCEPTIONNELLES VERSEES AUX ADMINISTRATEURS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 432 DE L'ACTE UNIFORME DE L'OHADA RELATIF AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET GIE	35
ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS COMMUNIQUÉES DANS LE CADRE DE L'ARTICLE 525 5 ^E DE L'ACTE UNIFORME DE L'OHADA RELATIF AU DROIT DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET GIE	37
RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LE REGISTRE DES TITRES NOMINATIFS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 746 - 2 DE L'ACTE UNIFORME RELATIF AU DROIT DES SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET DU GIE	41

DEFINITIF



SOMISEN SA

Rapport du commissaire aux
comptes sur les états
financiers annuels

Exercice clos le 31 décembre
2024

**SOCIÉTÉ DES MINES DU SENEGAL
«SOMISEN S.A.»**



Liberté 6 villa N°7954

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS
ET RAPPORTS SPECIAUX**

Exercice clos le 31 décembre 2024

DEFINITIF



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ANNUELS
SOCIÉTÉ DES MINES DU SENEGAL
LIBERTE 6 VILLA N°7954

Dakar, le 7 Mars 2025

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre société, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2024 sur :

- L'audit des états financiers annuels de la SOMISEN SA tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- Les vérifications spécifiques prévues par la loi et autres informations.

1. AUDIT DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

1.1. Opinion sans réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers annuels de la Société SOMISEN SA qui comprennent le bilan, le compte de résultat, le tableau de flux de trésorerie et les notes annexées au 31 décembre 2024 faisant apparaître les caractéristiques ci-dessous :

Libellés	Montants
Total bilan	173 445 039
Total produits	618 675 190
Total charges	662 804 428
Résultat net	- 44 129 238

Au terme de notre audit nous certifions que, les états financiers annuels sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et patrimoniale de la société à la fin de cet exercice, conformément aux règles et principes comptables du SYSCOHADA.

Observation

Situation des capitaux propres

Les capitaux propres de la SOMISEN au 31/12/2024 s'élèvent à - 42 Millions 63 mille FCFA soit moins de la moitié du capital social.

Selon l'article 664 de l'Acte Uniforme sur les Sociétés Commerciales et le Groupement d'Intérêt Economique (AUSCGIE), « si du fait de pertes cumulées, les capitaux propres de la société deviennent inférieurs à la moitié du capital social, le Président du Conseil d'Administration ou l'Administrateur Général selon le cas, est tenu dans les quatre (4) mois qui suivent l'approbation des comptes ayant fait apparaître cette perte, de convoquer l'organe délibérant en session extraordinaire à l'effet de décider si la dissolution anticipée de la société a lieu ».

La non convocation de l'organe délibérant dans un délai de quatre (4) mois suite à ce constat est un délit que le Commissaire aux comptes est obligé de révéler au Procureur de la République sous peine de sanctions pénales (*article 715 et suivants de l'AUSCGIE*).

Si la dissolution anticipée n'est pas prononcée, les capitaux propres de SOMISEN SA devront être reconstitués dans un délai de 2 ans à compter de la dernière session de l'organe délibérant.

1.2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilité du commissaire aux comptes relatives à l'audit des états financiers annuels » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément au Code d'éthique et de déontologie des professionnels de la comptabilité et de l'audit édicté par le Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA et les règles d'indépendance qui encadrent le commissariat aux comptes et nous avons satisfait aux autres responsabilités éthiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

1.3. Responsabilités de la direction et de la gouvernance relatives aux états financiers annuels

Les états financiers annuels ont été établis par la Direction et arrêtés par le Conseil d'Administration. Les notes annexes ont été complétées des éléments disponibles à cette date.

Le Conseil d'Administration est responsable de la préparation et de la présentation sincère des états financiers annuels conformément aux règles et méthodes comptables édictées par l'Acte uniforme relatif au droit comptable et à l'information financière, ainsi que du contrôle interne qu'elle estime nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers annuels, il incombe au Conseil d'Administration d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de fournir, le cas échéant, des informations relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la base de continuité d'exploitation, sauf si le Conseil d'Administration a l'intention de mettre la société en liquidation ou de cesser ses activités ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste qui s'offre à elle.

Il incombe au Conseil d'Administration de surveiller le processus d'élaboration de l'information financière de la société.

1.4. Responsabilité du Commissaire aux comptes relative à l'audit des états financiers annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers annuels pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et d'émettre un rapport d'audit contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes « ISA », permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou en cumulé, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Notre responsabilité pour l'audit des états financiers annuels est décrite de façon plus détaillée dans l'annexe du présent rapport du commissaire aux comptes.

2. VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'Administration. Les autres informations se composent des informations contenues dans le rapport de gestion mais ne comprennent pas les états financiers annuels et notre rapport de commissaire aux comptes sur ces états financiers annuels, et des autres informations.

Notre opinion sur les états financiers annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre mandat de commissariat aux comptes, notre responsabilité est, d'une part, de faire les vérifications spécifiques prévues par la loi et les règlements, et ce faisant, de vérifier la sincérité et la concordance avec les états financiers annuels des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les états financiers annuels, et de vérifier, dans tous leurs aspects significatifs, le respect de certaines obligations légales et réglementaires. D'autre part, notre responsabilité consiste également à lire les autres informations et, par conséquent, à apprécier

SOMISEN SA
Rapport du commissaire aux
comptes sur les états
financiers annuels

Exercice clos le 31 décembre
2024

s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers annuels ou la connaissance que nous avons acquise lors de l'audit, ou encore si les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Si à la lumière des travaux que nous avons effectués lors de nos vérifications spécifiques ou sur les autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien d'autres à signaler à cet égard.

Le Commissaire aux Comptes

SCC

Abo Mbaye SALL
Directeur Associé
Expert comptable Diplômé



DEFINITIF

ANNEXE : RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA tel que prévu par le Règlement N° 01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous prenons connaissance des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous concluons quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée.

SOMISEN SA

Rapport du commissaire
aux comptes sur les états
financiers annuels

Exercice clos le 31 décembre
2024

Nos conclusions s'appuient sur les éléments recueillis jusqu'à la date de notre rapport.
Des événements ou situations futurs pourraient cependant amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous apprécions la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers annuels, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons à la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit ainsi que nos constatations importantes, y compris toute faiblesse significative du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

DEFINITIF

SOMISEN SA

Etats financiers annuels

*Exercice clos le 31 décembre
2024*

ÉTATS FINANCIERS ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2024

DEFINITIF

SOMISEN SA

Etats financiers annuels

Exercice clos le 31 décembre
2024

BILAN

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DES MINES DU SENEGAL - SA

#VALEUR:

Numéro d'identification FISCAL :0086501962V3

Durée (en mois) 12

BILAN AU 31/12/2024

REF	ACTIF	Note	Exercice au 31/12/N			Exercice au 31/12/N-1	REF	PASSIF	Note	Exercice au 31/12/N	Exercice au 31/12/N-1
			Brut	Amort/Dépr.	Net	Net				NET	NET
AD	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3	8 883 804	526 570	8 057 234	3 388 715	CA	Capital	13	10 000 000	10 000 000
AE	Frais de recherche et de prospection		-	-	-	-	CB	Apporteurs capital non appelé (-)		-	-
AF	Brevet, licences, logiciels et droits similaires		8 883 804	526 570	8 057 234	3 388 715	CC	Primes liées au capital social		-	-
AG	Fonds commercial et droit au bail		-	-	-	-	CE	Ecart de réévaluation		-	-
AH	Autres immobilisations incorporelles		-	-	-	-	CF	Réserves indisponibles		-	-
AI	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3	293 715 997	163 092 795	140 623 202	122 028 535	CG	Réserves libres		-	-
AJ	Terrains (1)		-	-	-	-	CH	Raport à nouveau (+ ou -)	14	(194 658 348)	(129 212 015)
	(1) dont placement en Net		-	-	-	-					
AK	Bâtimens		-	-	-	-	CJ	Résultat net de l'exercice (+ ou -)		(44 129 238)	(36 946 333)
	(1) dont placement en Net		-	-	-	-					
AL	Aménagement, agencements et installations		123 411 988	75 710 865	47 701 283	58 584 784	CL	Subventions d'investissement		158 724 478	129 421 651
AM	Matériel, mobilier et actifs biologiques		170 304 029	77 382 110	92 921 919	65 443 751	CM	Provisions réglementées		-	-
AN	Matériel de transport		-	-	-	-	CP	TOTAL CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES		(42 063 108)	(25 736 697)
AP	Avances et acomptes versés sur immobilisations		-	-	-	-	DA	Emprunts et dettes financières diverses		-	-
AQ	IMMOBILISATIONS FINANCIERES	4	8 044 042	-	8 044 042	2 432 000	DB	Dettes de location acquisition		-	-
AR	Titres de participation		-	-	-	-	DC	Provisions pour risques et charges	16	11 623 524	6 279 953
AS	Autres immobilisations financières		8 044 042	-	8 044 042	2 432 000	DD	TOTAL DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES		11 623 524	6 279 953
AZ	TOTAL ACTIF IMMOBILISE		310 343 843	163 619 365	166 724 478	127 859 250	DE	TOTAL RESSOURCES STABLES		(30 439 584)	(19 456 744)
BA	ACTIF CIRCULANT H.A.O		-	-	-	-	DH	Dettes circulantes H.A.O		-	1 180 849
BB	STOCKS ET ENCOURS	6	10 102 247	-	10 102 247	5 839 960	DI	Clients, avances reçues		-	-
BC	CREANCES ET EMPLOIS ASSIMILES		5 799 326	-	5 799 326	7 101 875	DJ	Fournisseurs d'exploitation		5 689 135	6 296 182
BH	Fournisseurs, avances versées		-	-	-	4 475 348	DK	Dettes fiscales et sociales	18	108 038 505	145 857 084
BI	Clients	7	-	-	-	-	DM	Autres dettes	19	200 000	7 482 500
BJ	Autres créances	8	5 799 326	-	5 799 326	2 626 527	DN	Provisions pour risques et charges		-	-
BK	TOTAL ACTIF CIRCULANT		15 901 573	-	15 901 573	12 941 865	DP	TOTAL PASSIF CIRCULANT		201 925 640	160 816 615
BQ	Titres de placement		-	-	-	-					
BR	Valeurs à encaisser		-	-	-	-	DQ	Banques, crédits d'escompte	20	-	-
BS	Banques, chèques postaux, caisse	11	318 988	-	318 988	558 756	DR	Banques, établissements financiers et crédits de trésorerie	20	1 958 983	-
BT	TOTAL TRESORERIE- ACTIF		318 988	-	318 988	558 756	DT	TOTAL TRESORERIE-PASSIF		1 958 983	-
BV	Ecart de conversion -actif		-	-	-	-	DV	Ecart de conversion- Passif		-	-
BZ	TOTAL GENERAL		327 064 404	163 619 365	173 445 039	141 359 871	DZ	TOTAL GENERAL		173 445 039	141 359 871

SOMISEN SA

Etats financiers annuels

Exercice clos le 31 décembre
2024

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DES MINES DU SENEGAL - SA

#VALEUR!

Numéro d'identification FISCAL : 0086501962V3

Durée (en mois) 12

COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2024

REF	LIBELLE	NOTE	Exercice au 31/12/N NET	Exercice au 31/12/N-1 NET
TA	Ventes de marchandises A	+	-	-
RA	Achat de marchandises	-	-	-
RE	Variation de stocks de marchandises - / +		-	-
XA	MARGE COMMERCIALE (somme TA à RE)		-	-
TB	Vente de produits fabriqués B	+	-	-
TC	Travaux, services vendus C	+	-	-
TD	Produits accessoires D	+	-	-
XB	CHIFFRE D'AFFAIRE (A + B + C + D)		-	-
TE	Production stockées (ou déstockage) - / +		-	-
TF	Production immobilisée	+	-	-
TG	Subvention d'exploitation	+	544 599 090	652 307 400
TH	Autres produits	+	2 391 649	570 760
TI	Transferts de charges d'exploitation	-	-	5 000 000
RO	Achats de matières premières et fournitures liées	-	-	-
RD	Variations de stocks de matières premières et fournitures liées - / +		-	-
RE	Autres achats	-	(54 599 120)	(77 322 803)
RF	Variations des autres approvisionnements - / +	8	4 262 257	5 429 178
RG	Transport	-	(9 384 400)	(12 695 700)
RH	Services extérieurs	-	(56 543 450)	(300 326 350)
RI	Impôts et taxes	-	(8 978 915)	(6 671 470)
RJ	Autres charges	-	(63 953 438)	(53 644 253)
XC	VALEUR AJOUTEE (XB+RA+RE) + (somme TE à RJ)		317 893 623	253 646 752
RK	Charges de personnel	-	(375 415 284)	(235 007 585)
XD	EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (XC + RK)		(57 525 661)	(31 360 933)
TJ	Reprise d'amortissements, provisions et dépréciations	+	-	-
RL	Cotations aux amortissements, aux provisions et dépréciations	-	(55 734 734)	(50 195 130)
XE	RESULTAT D'EXPLOITATION (XD + TJ + RL)		(113 260 395)	(81 557 063)
TK	Revenus financiers et assimilés	+	-	-
TL	Reprises de provisions et dépréciations financières	+	-	-
TM	Transferts de charges financières	+	-	-
RM	Frais financiers et charges assimilées	-	(273 123)	-
RN	Cotations aux provisions et aux dépréciations financières	-	-	-
XF	RESULTAT FINANCIER (somme TK à RN)		(273 123)	-
XG	RESULTAT DES ACTIVITES ORDINAIRE (XE + XF)		(113 533 518)	(81 557 063)
TN	Produits des cessions d'immobilisations	+	-	-
TO	Autres produits H.A.O.	+	71 584 461	47 227 330
RO	Valeurs comptables des cessions d'immobilisations	-	(2 180 181)	(1 616 600)
RP	Autres charges H.A.O.	-	-	-
XH	RESULTAT hors ACTIVITES ORDINAIRE (somme TN à RP)		69 404 280	45 610 730
RQ	Participations des travailleurs	-	-	-
RS	Impôts sur le résultat	-	-	-
XI	RESULTAT NET (XG + XH + RQ + RS)		(44 129 238)	(35 946 333)

SOMISEN SA

Etats financiers annuels

Exercice clos le 31 décembre
2024

FLUX DE TRESORERIE				
Désignation entité : SOMISEN SA		Exercice clos le		31/12/2024
Numéro d'identification : 0086501962V3		Durée en mois :		12
REF	LIBELLES	NOTE	31/12/N	31/12/N-1
ZA	Trésorerie nette au 1er janvier (Trésorerie actif N-1 - Trésorerie passif N-1)	A	558 756	6 250 671
	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles			
FA	Capacité d'Autofinancement Globale (CAGG)		(35 109 541)	15 866 397
PB	- Variation d'actif circulant HAO (1)			
FC	- Variation des stocks		(4 262 257)	(5 429 178)
FD	- Variation des créances		1 302 549	1 383 028
FE	+ Variation du passif circulant ⁽²⁾		41 090 025	30 103 424
	Variation du BF lié aux activités opérationnelles (FB + FC + FD + FE) :		38 130 317	23 291 218
ZB	Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles (somme FA à FE)	B	3 020 776	39 157 615
	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
FF	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations incorporelles		(8 583 804)	(3 776 000)
FG	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations corporelles		(67 240 726)	(6 796 900)
FH	- Décaissements liés aux acquisitions d'immobilisations financières		(8 044 042)	
FI	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles			
FJ	+ Encaissements liés aux cessions d'immobilisations financières			
ZC	Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement (somme FF à FJ)	C	83 868 572	10 572 900
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux propres			
FK	+ Augmentations de capital par apports nouveaux			
FL	+ Subventions d'investissements reçues		79 149 045	(34 276 630)
FM	- Prélèvements sur le capital			
FN	- Dividendes versés			
ZD	Flux de trésorerie provenant des capitaux propres (somme FK à FN)	D	79 149 045	(34 276 630)
	Flux de trésorerie provenant du financement par les capitaux étrangers			
FO	+ Emprunts			
FP	+ Autres dettes financières			
FQ	- Remboursements des emprunts et autres dettes financières			
ZE	Flux de trésorerie provenant des capitaux étrangers (somme FO à FQ)	E		
ZF	Flux de trésorerie provenant des activités de financement (D + E)	F	79 149 045	(34 276 630)
ZG	VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE DE LA PERIODE (B + C + F)	G	1 698 751	5 691 915
ZH	Trésorerie nette au 31 décembre (G + A) Contrôle : Trésorerie actif N - Trésorerie passif N	H	1 139 995	558 756
	Contrôle			

1. INFORMATIONS OBLIGATOIRES

1.1. Informations générales et description de l'activité

SOMISEN SA est une société nationale de droit sénégalais qui a pour activité principale la gestion de la participation de l'Etat dans les opérations minières et la commercialisation des produits miniers revenant à Etat. Elle a été autorisée par la loi n°2020-31 du 06 novembre 2020.

La SOMISEN est placée sous la tutelle technique du Ministère chargé de l'Energie, du Pétrole et des Mines et sous la tutelle financière du Ministère chargé des Finances et du Budget.

Le capital social de la Société est de 10 000 000 FCFA réparti en 1 000 actions de 10 000 FCFA.

1.2. Faits marquants

Le Conseil d'administration a approuvé en sa séance ordinaire du 2 Octobre 2024 la décision de transférer le siège social de la SOMISEN, conformément aux dispositions prévues par ses statuts, dans le but d'offrir un cadre de travail plus adapté et favorable à une administration de qualité conforme aux normes de gouvernance du secteur.

Le Conseil d'administration de la SOMISEN a décidé courant 2025, de procéder à la fusion entre SOMISEN SA et MIFERSO, dans laquelle SOMISEN sera la société absorbante. Cette opération de fusion implique la nécessité d'une prise d'inventaire du patrimoine de la société dans le cadre du calcul de la parité d'échange entre l'absorbante et l'absorbée.

1.3. Déclaration de conformité

Les états financiers annuels de la société SOMISEN SA sont établis en conformité avec le Système comptable OHADA (SYSCOHADA) et l'Acte Uniforme relatif au Droit Comptable et à l'Information Financière (AUDCIF).

1.4. Règles et méthodes comptables

Les règles et méthodes comptables appliquées par la société SOMISEN SA sont celles du SYSCOHADA. La société n'a procédé à aucun autre changement de méthode comptable par rapport à ces règles.

Les précisions sur celles-ci peuvent être synthétisées comme suit :

1.1.1. Base d'établissement et de présentation des états financiers

Les états financiers annuels sont établis sur la base de l'hypothèse de continuité de l'exploitation et des règles comptables telles que retenues et spécifiées dans le Système Comptable OHADA : prudence, permanence des méthodes, comptabilité d'engagement, correspondance du bilan de clôture et du bilan d'ouverture, spécialisation des exercices, coûts historiques, prééminence de la réalité économique sur l'apparence juridique, régularité et transparence et importance significative.

Les états financiers sont présentés selon les prescriptions du Système Comptable OHADA et les principales règles et méthodes utilisées sont présentées ci-après.

1.1.2. Exercice comptable

L'exercice comptable couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

1.1.3. Immobilisations corporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition comprenant le prix d'achat, la **taxe non récupérable** et les frais accessoires. Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, sur la durée probable d'utilisation des immobilisations. Les durées d'amortissements retenues sont les suivants.

Rubriques	Durées
Matériel de bureau	3 à 5 ans
Logiciel	3 ans
Matériel informatique	4 ans
Aménagements et installations	5 ans

1.1.4. Indemnités de départ à la retraite

Les indemnités payables aux salariés lors de leur départ à la retraite résultant de la législation du travail ou d'accords contractuels font l'objet d'une provision pour risques et charges. Ces indemnités sont calculées en fonction de l'ancienneté sur les bases suivantes :

- 25% du salaire moyen mensuel des 12 derniers mois par année pour les 5 premières années ;
- 30% de ce même salaire par année de la 6ème à la 10ème année d'ancienneté ;
- 45% de ce même salaire par année par année de la 11ème à la 20ème année d'ancienneté ;
- 50% de ce même salaire pour chacune des années au-delà de la 20ème année d'ancienneté.

1.5. Dérogation aux postulats et conventions comptables

Les états financiers de la société SOMISEN SA ont été établis dans le respect de postulats, des conventions et règles d'évaluation édictées par le SYSCOHADA et l'acte Uniforme relatif au Droit Comptable et à l'Information Financière (AUDCIF).

En 2024, SOMISEN SA n'a pas fait de dérogations spécifiques sur les postulats et conventions.

2. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES RELATIVES AU BILAN, AU COMPTE DE RESULTAT ET AU TABLEAU DE FLUX DE TRESORERIE

Les comptes sociaux de la SOMISEN SA ont été établis pour l'exercice clos au 31 décembre 2024.

Les notes explicatives font partie intégrante des états financiers annuels et se présentent ci-après :

1.6. Note 3A – Immobilisations incorporelles et corporelles

Le poste immobilisations incorporelles et corporelles se détaille comme suit :

LIBELLES	31/12/2023	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2024
BREVETS, LICENCES, LOGICIELS ET DROITS SIMILAIRES	3 776 000	8 583 804	3 776 000	8 583 804
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES BRUTES	3 776 000	8 583 804	3 776 000	8 583 804
AMENAGEMENTS, AGENCEMENTS & INSTALLATIONS	109 847 868	13 564 100	-	123 411 968
MATERIEL, MOBILIER ET ACTIFS BIOLOGIQUES	117 069 903	53 676 626	442 500	170 304 029
MATERIEL DE TRANSPORT	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLE BRUTES	226 917 771	67 240 726	442 500	293 715 997

Les immobilisations corporelles et incorporelles brutes ont connu une variation à la hausse de **71 millions 606 mille FCFA** correspondant aux nouvelles acquisitions de l'exercice 2024 (logiciel, aménagements et mobiliers de bureau, matériel et mobilier de bureau) pour un montant global de **75 millions 824 mille F CFA**, et à la mise au rebut d'un logiciel comptable SAGE et d'une machine à reluire pour un montant global de **4 millions 218 mille F CFA**.

A l'issue de nos vérifications, nous avons proposé des écritures d'ajustement qui ont été prises en compte dans les états financiers.

L'inventaire physique des immobilisations a été réalisé à la clôture de l'exercice conformément aux dispositions de l'article 42 de l'Acte Uniforme relatif au Droit Comptable et à l'Information Financière (AUDCIF). Cependant, nous n'avons pas encore reçu le Procès-verbal d'inventaire des immobilisations signé par les intervenants.

1.7. Note 3C – Immobilisations (Amortissements)

Les amortissements de l'exercice se présentent comme suit :

LIBELLES	31/12/2023	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2024
AMORTISSEMENT LOGICIEL	377 285	1 876 490	1 727 205	526 570
AMORTISSEMENT IMMO INCORPORELLES	377 285	1 876 490	1 727 205	526 570
AMORT AMENAGMENT INSTALL AGENCEMENTS	53 484 268	22 447 601	-	75 931 869
AMORT MATERIEL MOBILIER & ACTIFS BIOLOGIQUES	51 404 968	26 067 072	311 114	77 160 926
AMORTISSEMENTS IMMO CORPORELLES	104 889 236	48 514 673	311 114	153 092 795
AMORTISSEMENT IMMO CORP ET INCORP	105 266 521	50 391 163	2 038 319	153 619 365

L'application des différents taux d'amortissements aux valeurs d'acquisition des biens a permis d'obtenir les valeurs d'amortissements de **50 millions 391 mille FCFA** au titre de l'exercice 2024, ainsi qu'une reprise des amortissements pratiqués sur les immobilisations mises au rebut en cours d'année pour un montant de **2 Millions 38 mille F CFA**.

Toutes les immobilisations ont fait l'objet d'amortissement et les taux appliqués sont admis par le SYSCOHADA.

1.8. Note 4 - Immobilisations financières

Cette rubrique se présente comme suit au 31/12/2024 :

LIBELLES	31/12/2023	AUGMENTATION	DIMINUTION	31/12/2024
DEPOT LOYER D'AVANCE	2 432 000	6 000 000	2 432 000	6 000 000
DEPOT POUR ELECTRICITE	-	2 044 042	-	2 044 042
IMMOBILISATIONS FINANCIERES BRUTES	2 432 000	8 044 042	2 432 000	8 044 042
DEPRECIATIONS	-	-	-	-
TOTAL NET DE DEPRECIATIONS	-	-	-	-

Les immobilisations financières ont pas connu de variation à a hausse de **5 Millions 612 mille F CFA** à la clôture de l'exercice. Elles sont composées principalement des retenues de garantie et de dépôts et cautionnements versés à certains fournisseurs pour leur garantir le paiement de consommation des loyers et de l'électricité.

1.9. Note 6 - Stocks

Les stocks de la SOMISEN SA se présentent comme suit au 31 décembre 2024 :

LIBELLES	31/12/24	31/12/23	VARIATION	VARIATION %
FOURNITURES D'ATELIER ET D'USINE	7 863 520	-	7 863 520	#DIV/0!
FOURNITURES DE BUREAU	2 238 727	5 839 990	- 3 601 263	-62%
TOTAL STOCKS	10 102 247	5 839 990	4 262 257	73%

Les stocks ont fait l'objet d'un inventaire à la clôture. Les résultats de l'inventaire ont été comptabilisés correctement dans les comptes appropriés. Les stocks de la SOMISEN SA sont constitués principalement de fournitures d'atelier et d'usine et fournitures de bureau.

Aucune anomalie particulière n'a été relevée sur ce poste.

1.10. Note 8 - Autres créances

Au 31/12/2024, les autres créances se présentent comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023	Variation FCFA	%
PERSONNEL AVANCE ET ACOMPTE	780 000	850 000	- 70 000	-8%
CHARGES DIVERSES PAYEES AVCE	5 019 326	1 741 427	3 277 899	188%
TOTAL AUTRES CREANCES	5 799 326	2 591 427	3 277 899	126%

Les autres créances ont connu variation à la hausse de **3 Millions 277 mille F CFA** en valeur absolue soit 126 % en valeur relative comparativement à l'exercice 2023.

Le poste personnel est constitué du montant des avances de Tabaski (accordées en juin 2024) restant à rembourser au 31 décembre 2024. Les charges constatées d'avance correspondent à la quote-part de la prime d'assurance correspondant à l'exercice 2025.

1.11. Note 11 - Disponibilités

Les disponibilités de la SOMISEN SA au 31 décembre 2024 sont essentiellement composées des liquidités au compte du trésor public et des avoirs détenus en caisse. Elles se présentent comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION	%
TRESOR	- 1 958 983	273 123	- 2 232 106	-817%
CAISSE	818 988	285 633	533 355	187%
TRESORERIE NETTE	- 1 139 995	558 756	- 1 698 751	-304%

Les disponibilités de la société sont constituées de la subvention reçue de l'Etat pour couvrir les dépenses d'investissements et d'exploitation.

Nous avons relevé que le solde du Trésor au 31/12/2024 figurant en comptabilité est anormalement créditeur. D'après les informations fournies par le service comptable, cette anomalie est due à la non prise en compte de la facture de restauration du personnel du mois de décembre 2024 dans le Système intégré de gestion des comptes de dépôts du TRESOR pour un montant de **3 millions 961 mille F CFA**.

Nous vous recommandons de régulariser la situation avec le Trésor sur la gestion 2025.

1.12. Note 13 - Capitaux propres

Le capital social de la société SOMISEN SA est entièrement détenu par l'Etat du Sénégal avec 1000 actions de 10 mille FCFA.

Au 31/12/2024, les capitaux propres de la SOMISEN SA sont composés des éléments ci-après :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION	VARIATION %
CAPITAL SOUSCRIT APPELE VERSE	10 000 000	10 000 000	-	0%
REPORT A NOUVEAU DEBITEUR	- 164 658 348	- 129 212 015	- 35 446 333	27%
RESULTAT PERTE	- 44 129 238	- 35 946 333	- 8 182 905	23%
SUBVENTIONS ETAT	156 724 478	129 421 651	27 302 827	21%
CAPITAUX PROPRES ET RESSOURCES ASSIMILEES	- 42 063 108	- 25 736 697	- 16 326 411	63%
PROVISION POUR DEPART RETRAITE	11 623 524	6 279 953	5 343 571	85%
DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES	11 623 524	6 279 953	5 343 571	85%
RESSOURCES STABLES	- 30 439 584	- 19 456 744	- 10 982 840	56%

À la clôture de l'exercice 2024, les capitaux propres de la SOMISEN SA s'élèvent à - **42 Millions 63 mille FCFA** correspondant au capital appelé et versé, au résultat de l'exercice 2024, au report à nouveau débiteur et à la variation de la subvention d'investissement après prise en compte des écritures d'ajustement proposées et diminution de la quote-part rapportée au résultat.

Les capitaux propres de la SOMISEN sont inférieurs au minimum légal prévu par l'acte uniforme relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE (AUSCGIE). Nous recommandons à la société de convoquer le Conseil d'administration en session extraordinaire afin de se prononcer sur la dissolution anticipée de la société ou non.

1.13. Note 16 A - Emprunts, dettes financières & ressources assimilées

Les dettes financières et ressources assimilées au 31 décembre 2024 se présentent comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION	VARIATION %
PROVISION POUR DEPART RETRAITE	11 623 524	6 279 953	5 343 571	85%
DETTES FINANCIERES ET RESSOURCES ASSIMILEES	11 623 524	6 279 953	5 343 571	85%

Cette rubrique regroupe la « Provisions pour pensions et obligations assimilées » correspondant à la provision retraite à la clôture de l'exercice 2024 pour un montant de **11 millions 623 mille FCFA**.

1.14. Note 19 - Autres dettes & dettes circulantes HAO

Les dettes circulantes HAO et autres dettes au 31/12/2024 se détaillent comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION FCFA	%
BABA MALICK BA	200 000	-	200 000	#DIV/0!
REMUNERATION ADMINISTRATEURS NO ASSOCIES	-	1 210 800	- 1 210 800	-100%
INTERMEDIAIRES - OPE PR TIERS/ETAT	-	6 271 700	- 6 271 700	-100%
FOURNISSEURS IMMO CORPORELLES	-	1 180 849	- 1 180 849	-100%
TOTAL AUTRES DETTES & DETTES HAO	200 000	8 663 349	- 8 463 349	-98%

Le poste « dettes circulantes HAO » pour un montant de **200 mille F CFA** est constitué des jetons de présence de l'administrateur Malick BA non encore réglés.

1.15. Note 17 - Fournisseurs

Les dettes fournisseurs au 31/12/2024 se détaillent comme suit :

LIBELLES	31/12/24	31/12/23	VARIATION FCFA	VARIATION %
FOURNISSEURS, COMPTES RATTACHES	531 535	1 174 982	- 643 447	-55%
FOURNISSEURS FACTURES NON PARVENUES	5 157 600	5 121 200	36 400	1%
TOTAL FOURNISSEURS	5 689 135	6 296 182	-607 047	-10%
FOURNISSEURS AVANCES	-	4 435 348	- 4 435 348	-100%
TOTAL FOURNISSEURS DEBITEURS	-	4 435 348	-4 435 348	-100%

Le poste « Fournisseurs » est composé des dettes de la SOMISEN SA vis-à-vis des fournisseurs SONATEL et Cabinet SERIGNE DIONGUE pour un montant de **531 mille F CFA** à la clôture de l'exercice et s'apurent normalement sur la période subséquente.

Les factures non parvenues sont celles relatives aux honoraires du commissaire aux comptes et à la consommation d'eau du mois de décembre 2024.

1.16. Note 18 - Dettes fiscales et sociales

Les dettes fiscales et sociales de la SOMISEN SA au 31/12/2024 se présentent comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION	%
PERSONNEL CONGES PAYES	33 724 733	16 723 815	17 000 918	102%
PERSONNEL AUTRES CHARGES A PAYER	3 891 371	1 013 042	2 878 329	284%
IPRES	3 808 793	14 871 461	-11 062 668	-74%
TOTAL DETTES SOCIALES	41 424 897	32 608 318	8 816 579	27%
IMPOT SUR SALAIRES	124 370 578	91 115 446	33 255 132	36%
TRIMPF	40 150	35 100	75 250	-214%
IRVM	4 038 093	22 133 320	-18 095 227	-82%
AUTRES IMPOTS & CONTRIBUTIONS	26 162 787	-	26 162 787	#DIV/0!
TOTAL DETTES FISCALES	154 611 608	113 213 666	41 397 942	37%
TOTAL DETTES FISCALES & SOCIALES	196 036 505	145 821 984	50 214 521	34%

Les dettes sociales sont constituées principalement de la provision pour congés à payer de 2023 et 2024 et du montant des cotisations retraite qui n'ont pas fait l'objet d'un reversement à la clôture de l'exercice 2024.

Les dettes fiscales correspondent aux montants des retenues à la source d'impôt sur les salaires pour un montant global de **124 millions 370 mille FCFA** et aux retenues BRS et IRVM pour respectivement **26 millions 162 mille FCFA** et **4 Millions 38 mille F CFA**. Ces soldes n'ont pas été acquittés sur la période subséquente entraînant un risque de redressement fiscal.

Nous vous recommandons de vous rapprocher de la DGID pour obtenir un moratoire afin d'éviter des majorations et des pénalités.

1.17. Note 21 - Chiffre d'affaires et autres produits

Les produits de la SOMISEN SA sont composés majoritairement du montant de la subvention d'exploitation. Le détail des produits au 31 décembre 2024 se décompose comme suit :

LIBELLE	31/12/2024	31/12/2023	VARIATIONS	%
AUTRES SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	544 699 080	692 307 400	- 147 608 320	-21%
AUTRES PRODUITS DIVERS	-	570 760	- 570 760	#DIV/0!
PROFITS SUR CREANCES CLIENTS	2 391 649	-	2 391 649	#DIV/0!
TRANSFERT DE CHARGES D'EXPLOITATION	-	6 000 000	- 6 000 000	-100%
PRODUITS HAO CONSTATES	22 689 243	-	22 689 243	#DIV/0!
REPRISES PROV RISQUES CHARGES HAO	48 895 218	47 227 330	1 667 888	4%
TOTAL PRODUITS	618 675 190	746 105 490	- 127 430 300	-17%

Les produits sont majoritairement constitués du montant de la subvention d'exploitation qui a enregistré une variation à la baisse de 21% en valeur relative comparativement à l'exercice 2023 passant de **692 millions 307 mille F CFA** à **544 millions 699 mille FCFA**. Cette somme a permis de couvrir les charges d'exploitation.

1.18. Note 22 - Achats

Les achats se détaillent comme suit :

LIBELLES	31/12/2024	31/12/2023	VARIATIONS	%
VARIATION STOCK AUTR APPROVISIONNEM	- 4 262 257	-	- 4 262 257	
MATIERES COMBUSTIBLES	637 200	-	637 200	
FOURNITURES D'ATELIER ET D'USINE	15 887 938	150 000	15 737 938	10492%
ACHATS STOCKES FOURNITURES DE BUREAU	5 450 538	12 030 100	- 6 579 562	-55%
EAU	1 033 203	309 938	723 265	233%
ELECTRICITE	4 725 028	3 621 900	1 103 128	30%
CARBURANT ET LUBRIFIANTS	783 500	10 421 000	- 9 637 500	-92%
FOURNITURES D'ENTRETIEN NON STOCKAB	74 035		74 035	
FOURNITURES DE BUREAU NON STOCKABLE	4 940 736	157 560	4 783 176	3036%
ACHAT PETIT MATERIEL ET OUTILLAGE	5 962 812	2 900 957	3 061 855	106%
ACHAT ETUDES ET PRESTATIONS DE SERV	15 104 130	47 731 348	- 32 627 218	-68%
TOTAL ACHATS	50 336 863	77 322 803	- 26 985 940	-35%

Le poste « achats » enregistre essentiellement les dépenses relatives à l'achat de matériels et équipements de géologie et aux prestations de services des conseillers techniques.

1.19. Note 23 - Transport

Le poste transport au 31/12/2024 est présenté ci-dessus :

LIBELLE	31/12/2024	31/12/2023	VARIATIONS	%
VOYAGES ET DEPLACEMENTS	9 384 400	12 695 700	- 3 311 300	-26%
TOTAL TRANSPORT	9 384 400	12 695 700	- 3 311 300	-26%

Les frais de transport sont composés essentiellement des montants des frais de voyages et déplacements à l'étranger.

1.20. Note 24 - Services extérieurs

Les services extérieurs ont évolué comme suit :

LIBELLE	31/12/2024	31/12/2023	VARIATIONS	%
LOYER ET CHARGES LOCATIVES DIVERSES	39 064 000	33 788 815	5 275 185	16%
ENTRETIEN REPARATION MAINTENANCE	5 081 252	19 787 768	- 14 706 516	-74%
PRIMES D'ASSURANCE	20 036 548	12 896 236	7 140 312	55%
PUBLICITE PUBLICATON RELATIONS PUBLIQUES	4 721 000	159 220 819	- 154 499 819	-97%
FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	1 982 100	1 833 500	148 600	8%
REMUNERATION D'INTERMEDIAIRES ET DE CONSEILS	7 745 800	31 393 684	- 23 647 884	-75%
AUTRES CHARGES EXTERNES	17 912 790	41 405 528	- 23 492 738	-57%
TOTAL SERVICE EXTERIEURS	96 543 490	300 326 350	- 203 782 860	-68%

Les services extérieurs ont connu une baisse significative de **203 Millions 782 mille F CFA** en valeur absolue. Ils sont constitués en majorité des charges locatives du siège de SOMISEN, de la prime d'assurance maladie du personnel, de la provision pour honoraires du Commissaire aux comptes et des autres charges externes (frais de formation, frais de déménagement, frais de réception, frais de mission etc...).

1.21. Note 25- Impôts et taxes

Les impôts et taxes se détaillent comme suit :

LIBELLE	31/12/2024	31/12/2023	VARIATIONS	%
TOM	1 123 200	993 600	129 600	13%
PATENTE	6 757 870	5 677 870	1 080 000	19%
DROITS DE TIMBRE	66 000	-	66 000	#DIV/0!
AUTRES DROITS D'ENREGISTREMENT	116 058	-	116 058	#DIV/0!
PENALITES ASSIETTE IMPOT DIRECTS	240 000	-	240 000	#DIV/0!
PENALITES RECOUVREMENT IMPOTS DIRECTS	675 787	-	675 787	#DIV/0!
TOTAL IMPOTS ET TAXES	8 978 915	6 671 470	2 307 445	35%

Le poste « impôts & taxes » est constitué des montants de la contribution économique locale sur la valeur locative (CEL-VL), de la taxe sur les ordures ménagères et des droits d'enregistrement sur le bail à usage professionnel.

1.22. Note 26 A - Autres charges

Les autres charges au 31 décembre 2024 sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

LIBELLE	31/12/2024	31/12/2023	VARIATIONS	%
PERTES SUR AUTRES DEBITEURS	80 000	90 000	-10 000	-11%
PERTE DE CHANGE/CREANCES DETTES COM	-	9 839	-9 839	-100%
INDEMNITE FONCTION AUTRES REMU ADMI	56 238 090	48 571 424	7 666 666	16%
DONS	1 024 000	2 475 000	-1 451 000	-59%
AUTRES CHARGES DIVERSES	-	2 498 000	-2 498 000	-100%
AUTRES CHARGES DEPRECIATION PROVISION	6 611 348	-	6 611 348	#DIV/0!
TOTAL AUTRES CHARGES	63 953 438	53 644 263	10 309 175	19%

Le poste est constitué principalement des indemnités de session reçues par les membres du Conseil d'Administration. Les rémunérations versées ont fait l'objet d'une retenue IRVM au taux de 16% mais ne sont pas reversées à l'administration fiscale sur la période sous revue.

Les dons accordés concernent la célébration de la journée du 8 Mars et la subvention accordée à l'Ecole Nationale Supérieure des Mines et de la Géologie.

Nous avons proposé des écritures de reclassement qui ont été prises en compte dans les états financiers.

1.23. Note 27 A - Charges de personnel

Les charges de personnel se détaillent comme suit :

LIBELLE	31/12/2024	31/12/2023	VARIATION	%
REMUNERATIONS DIRECTES VERSEES AU PERSONNEL	310 805 320	223 385 574	87 419 746	39%
INDEMNITES FORFAITAIRES	23 601 500	21 937 600	1 663 900	8%
CHARGES SOCIALES	16 647 888	12 169 831	4 478 057	37%
AUTRES CHARGES SOCIALES	24 364 576	25 052 385	- 687 809	-3%
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	375 419 284	282 545 390	92 873 894	33%

Les charges de personnel regroupent les salaires, indemnités et charges sociales des agents de la SOMISEN SA qui sont au nombre de trente-deux (32) au 31/12/2024.

La hausse des charges de personnel de l'ordre de 33 % en valeur relative s'explique par la hausse des effectifs entre 2023 et 2024.

1.24. Note 27 B - Effectif, masse salariale et personnel extérieur

L'effectif et la masse salariale (salaires, charges fiscales et sociales, provisions retraite et congés et indemnités) ainsi que le personnel extérieur se présentent comme suit :

NOTE 27B : EFFECTIFS, MASSE SALARIALE ET PERSONNEL EXTERIEUR

Désignation entité :
Somisen SA

Exercice clos le : 31/12/2024

Numéro d'identification : 0086501962V3

Durée en mois : 12

QUALIFICATIONS	EFFECTIF ET MASSE SALARIALE							EFFECTIFS							MASSE SALARIALE						
	NATIONAUX		AUTRES ETATS DE L'OHADA		HORS OHADA		TOTAL	NATIONAUX		AUTRES ETATS DE L'OHADA		HORS OHADA		TOTAL							
	M	F	M	F	M	F		M	F	M	F	M	F								
YA 1 - Cadres supérieurs	11	2					13	183 689 786	27 454 048					211 143 834							
YB 2 - Techniciens supérieurs et cadres moyens							-							0							
YC 3 - Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés							-							0							
YD 4 - Employés, manoeuvres, ouvriers et apprentis	15	4					19	59 784 254	12 771 732					72 555 986							
YE TOTAL (1)	26	6	-	-	-	-	32	243 474 040	40 225 780	-	-	-	-	283 699 820							
YF Permanents							32														
YG Saisonniers							-							-							

2. Personnel extérieur								FACTURATION A L'ENTITE	
YH 1 - Cadres supérieurs									
YI 2 - Techniciens supérieurs et cadres moyens							-		
YJ 3 - Techniciens, agents de maîtrise et ouvriers qualifiés							-		
YK 4 - Employés, manoeuvres, ouvriers et apprentis							-		
YL TOTAL (2)	-	-	-	-	-	-	-	-	-
YM Permanents							-		
YN Saisonniers							-		
YO TOTAL (1 + 2)	26	6	-	-	-	-	32		

Commentaire :
• Faire un commentaire si nécessaire en cas de mouvement significatif du personnel.

1.25. Note 28 - Provisions et dépréciations inscrites au bilan

Les provisions de l'exercice se présentent comme suit :

NOTE 28 : PROVISIONS ET DEPRECIATIONS INSCRITES AU BILAN								
Designation entité :			Exercice clos le :					
SOMISEN SA			31/12/2024					
Numéro d'identification :			Durée en mois :					
0086501962V3			12					
SITUATIONS ET MOUVEMENTS	A	B			C			D = A + B - C
	PROVISIONS A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AUGMENTATIONS : DOTATIONS			DIMINUTIONS : REPRISES			PROVISIONS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
NATURE		D'EXPLOITATION	FINANCIERES	HORS ACTIVITES ORDINAIRES	D'EXPLOITATION	FINANCIERES	HORS ACTIVITES ORDINAIRES	
1. Provisions réglementées								
2. Provisions financières pour risques et charges	6 279 953		11 623 524			6 279 953		6 279 953
3. Dépréciation des immobilisations								
TOTAL DOTATIONS	6 279 953	0	11 623 524	0	0	6 279 953	0	6 279 953
4. Dépréciations des stocks								
5. Dépréciations actif circulant HAO								
6. Dépréciations fournisseurs								
7. Dépréciations des clients								
8. Dépréciations autres créances								
9. Dépréciations titres de placement								
10. Dépréciations valeurs à encaisser								
11. Dépréciations disponibilité								
12. Dépréciations et provisions pour risques à court terme exploitation								
13. Dépréciations et provisions pour risques à court terme à caractère financier								
TOTAL CHARGES POUR DEPRECIATIONS ET PROVISIONS A COURT TERME	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	6 279 953	0	11 623 524	0	0	6 279 953	0	6 279 953
Commentaire :								
Αε σολδς χερρεσσονδ ό λα δοσητων ποικρ λεινθενμεντε δε δεπαρτ ρετροικτε								

1.26. Note 31 - Répartition du résultat et autres éléments caractéristiques des cinq derniers exercices

La répartition du résultat et des autres éléments caractéristiques des cinq dernières années se présente comme suit :

NOTE 31 : REPARTITION DU RESULTAT ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES DES CINQ DERNIERS EXERCICES

Désignation de l'entreprise : SOCIETE DES MINES DU SENEGAL - SA

#VALEUR!

Numéro d'identification FISCAL : 0086501962V3

Durée (en mois) 12

Nature des indications	Exercices concernés(1)				
	N	N-1	N-2	N-3	N-4
STRUCTURE DU CAPITAL A LA CLOTURE DE L'EXERCICE⁽²⁾	10 000 000	10 000 000			
Capital social					
Actions ordinaires					
Actions à dividendes prioritaires (A.D.P) sans droit de vote					
Actions nouvelles à émettre :					
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE⁽³⁾					
Chiffre d'affaires hors taxes	-	-			
Résultat des activités ordinaires (R.A.O) hors dotations et reprises (exploitation et financières)	(57 798 784)	(31 360 933)			
Participation des travailleurs aux bénéfices	-	-			
Impôt sur le résultat	-	-			
Résultat net ⁽⁴⁾	(44 129 238)	(35 946 333)			
RESULTAT ET DIVIDENDE DISTRIBUES					
Résultat distribué ⁽⁵⁾					
Dividende attribué à chaque action					
PERSONNEL ET POLITIQUE SALARIALE					
Effectif moyen des travailleurs au cours de l'exercice ⁽⁶⁾					
Effectif moyen de personnel extérieur					
Masse salariale distribuée au cours de l'exercice ⁽⁷⁾	334 408 820	245 604 102			
Avantages sociaux versés au cours de l'exercice ⁽⁸⁾ (Sécurité sociale, œuvres sociales)	24 599 306	14 351 190			
Personnel extérieur facturé à l'entité (9)	16 413 158	25 052 385			

(1) Y compris l'exercice dont les états financiers sont soumis à l'approbation de l'Assemblée

(2) Indication, en cas de libération partielle du capital, du montant du capital non appelé

(3) Les éléments de cette rubrique sont ceux figurant au compte de résultat

(4) Le résultat, lorsqu'il est négatif, doit être mis entre parenthèses

(5) L'exercice N correspond au dividende proposé du dernier exercice

(6) Personnel propre

(7) Total des comptes 661, 662, 663

(8) Total des comptes 664, 668

(9) Compte 667

SOMISEN SA

Etats financiers annuels

Exercice clos le 31 décembre
2024

NOTE 34 : FICHE DE SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX INDICATEURS FINANCIERS

Dénomination sociale de l'entreprise : SOCIÉTÉ DES MINES DU SÉNÉGAL

Signe usuel : SOMISEN SA

Adresse : LIBERTÉ 6 VILLA 7064

N° d'identification fiscale : 008501062V3

Exercice clos le : 31/12/24

Durée (en mois) : 12

Libellés	Exercice N	Exercice N-1	Variation en %
ANALYSE DE L'ACTIVITE			
SOLDES INTERMÉDIAIRES DE GESTION			
CHIFFRE D'AFFAIRES	0	0	4039/0%
CHARGES FINANCIÈRES	0	0	4039/0%
VALEUR AJOUTÉE	517 883 633	259 646 750	20,21%
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (SBE)	-57 525 961	-31 360 933	45,48%
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-113 260 095	-61 557 060	27,39%
RÉSULTAT FINANCIER	-273 123	0	100,00%
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	-113 533 538	-61 557 060	26,16%
RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ORDINAIRES	69 204 282	65 610 730	24,27%
RÉSULTAT NET	-44 129 238	-35 946 330	58,34%
DETERMINATION DE LA CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT			
EBE	-57 525 961	-31 360 933	
+ Valeurs comptables des cessions courantes d'immobilisation (compte 654)	0	0	
- Produits des cessions courantes d'immobilisation (compte 754)	0	0	
= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT D'EXPLOITATION	-57 525 961	-31 360 933	
+ Revenus financiers	0	0	
+ Gains de change	0	0	
+ Transferts de charges financières	0	0	
+ Produits NAO	12 989 243	67 227 330	
+ Transferts de charges NAO	0	0	
+ Revenus financiers	273 123	0	
- Pertes de change	0	0	
- Impairisation	0	0	
- Impact sur les résultats	0	0	
= CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT GLOBALE (CAFG)	-85 109 543	15 866 397	-13%
+ Distributions de dividendes opérées durant l'exercice	0	0	
= AUTOFINANCEMENT	-85 109 543	15 866 397	-13%
ANALYSE DE LA RENTABILITÉ			
Rentabilité économique = Résultat d'exploitation (a) / Capitaux propres + dettes financières	157,54%	95,00%	-18%
Rentabilité financière = Résultat net / Capitaux propres	105,68%	-353,00%	809%
ANALYSE DE LA STRUCTURE FINANCIÈRE			
Capitaux propres et ressources assimilées	-41 758 148	-35 735 491	82%
+ Dettes financières* et autres ressources assimilées (b)	11 503 524	5 779 023	95%
= Ressources stables	-30 134 624	-29 956 468	99%
+ Actif immobilisé (c)	556 704 478	177 859 342	209%
= FOND DE ROULEMENT (1)	-240 859 102	-247 315 894	22%
Actif circulant d'exploitation (d)	16 170 133	12 941 865	20%
+ Passif circulant d'exploitation (e)	201 069 240	159 535 795	26%
= BESOIN DE FINANCEMENT D'EXPLOITATION (2)	-185 719 107	-246 693 930	23%
Actif circulant NAO (f)	0	0	0%
+ Passif circulant NAO (g)	0	1 180 848	-100%
= BESOIN DE FINANCEMENT NAO (3)	0	-1 180 848	-100%
BESOIN DE FINANCEMENT GLOBAL (4) = (2) + (3)	-185 719 107	-247 874 778	26%
TRESORERIE NETTE (5) = (1) - (4)	-1 139 995	538 755	-304%
CONTRÔLE : TRESORERIE NETTE = (TRESORERIE-ACTIF) - (TRESORERIE-PASSIF)	-1 139 995	538 755	-304%
ANALYSE DE LA VARIATION DE LA TRESORERIE			
Flux de trésorerie des activités opérationnelles	63 115 843	39 157 613	36%
+ Flux de trésorerie des activités d'investissement	-67 817 242	-20 572 000	681%
+ Flux de trésorerie des activités de financement	27 823 873	-38 716 030	-101%
= VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE DE LA PÉRIODE	-1 698 572	-18 930 417	-70%
ANALYSE DE LA VARIATION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET			
Endettement financier brut (Dettes financières* + Trésorerie-passif)	2 065 983	0	0%
- Trésorerie-actif	818 988	558 755	47%
= ENDETTEMENT FINANCIER NET	1 246 995	-558 755	-304%

(a) Résultat d'exploitation après impôt théorique sur le bénéfice

(b) Les écarts de conversion doivent être éliminés afin de ramener les créances et les dettes concernées à leur valeur initiale
Dettes financières : * = emprunts et dettes financières diverses + dettes de location acquisition

Commentaires :

**SOCIÉTÉ DES MINES DU SENEGAL
« SOMISEN SA »**



Liberté 6 Villa N°7954

RAPPORTS SPECIAUX DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2024

DEFINITIF

**SOCIÉTÉ DES MINES DU SENEGAL
« SOMISEN SA »**



Liberté 6 Villa N°7954

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

Exercice clos le 31 décembre 2024

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

SOMISEN SA
LIBERTE 6 VILLA N° 7954
Dakar-Sénégal

Dakar, le 7 Mars 2025

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de votre société et conformément à l'article 440 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées, visées à l'article 438 de cette loi.

Ce rapport concerne les conventions directes ou indirectes conclues entre la société et l'un des administrateurs, actionnaires détenant au moins 10% du capital social, directeur général ou directeur général adjoint ou entre la société et toute autre entreprise dont l'un des administrateurs, actionnaires détenant au moins 10% du capital social, directeur général ou directeur général adjoint serait propriétaire, associé en nom, gérant, administrateur, directeur ou tout autre mandataire social. Cette réglementation ne porte pas sur les opérations courantes conclues à des conditions normales.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article 440 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article 440 de l'acte uniforme de l'OHADA du droit des sociétés commerciales et du GIE

relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard des normes de la profession relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1. CONVENTIONS CONCLUES AU COURS DE L'EXERCICE

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune nouvelle convention autorisée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale en application des dispositions de l'article 438 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Le Commissaire aux Comptes

SCC

Abo Mbaye SALL
Directeur Associé
Expert comptable Diplômé



**SOCIÉTÉ DES MINES DU SENEGAL
« SOMISEN SA »**



*Liberté 6 Villa N° 7954
DAKAR-SENEGAL*

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES
REMUNERATIONS EXCEPTIONNELLES VERSEES AUX ADMINISTRATEURS
EN APPLICATION DE L'ARTICLE 432 DE L'ACTE UNIFORME DE L'OHADA
RELATIF AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET GIE**

Exercice clos le 31 décembre 2024

SOMISEN SA

Attestation

Exercice clos le 31 décembre
2024

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES REMUNERATIONS
EXCEPTIONNELLES VERSEES AUX ADMINISTRATEURS EN APPLICATION DE
L'ARTICLE 432 DE L'ACTE UNIFORME DE L'OHADA RELATIF
AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET GIE**

SOMISEN SA

LIBERTE 6 VILLA N° 7954

Dakar-Sénégal

Dakar, le 7 Mars 2025

Aux Actionnaires,

En application des dispositions de l'article 432 de l'Acte Uniforme relatif au Droit des Sociétés Commerciales et du Groupement d'Intérêt Economique, nous vous présentons notre rapport spécial sur les rémunérations exceptionnelles pour les missions et mandats confiés aux administrateurs ainsi que les frais de voyage, déplacements et dépenses engagés au profit de l'Administrateur Général de la Société SOMISEN SA au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Nous n'avons été avisés d'aucune rémunération ou remboursement de frais versé aux administrateurs et susceptible d'entrer dans le cadre des dispositions visées à l'article 432 de l'Acte Uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Le Commissaire aux Comptes

SCC

Abo Mbaye SALL
Directeur Associé
Expert comptable Diplômé



SOMISEN SA

Attestation

Exercice clos le 31 décembre
2024

**SOCIÉTÉ DES MINES DU SENEGAL
« SOMISEN SA »**



*Liberté 6 Villa N° 7954
DAKAR SENEGAL*

**ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR
LES INFORMATIONS COMMUNIQUEES DANS LE CADRE DE
L'ARTICLE 525 5^E DE L'ACTE UNIFORME DE L'OHADA RELATIF
AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET GIE**

Exercice clos le 31 décembre 2024

DEFINITIF

SOMISEN SA

Attestation

Exercice clos le 31 décembre
2024

**ATTESTATION DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS COMMUNIQUEES
DANS LE CADRE L'ARTICLE 525 5E DE L'ACTE UNIFORME DE L'OHADA
RELATIF AU DROIT DES SOCIETES COMMERCIALES ET GIE**

SOMISEN SA

LIBERTE 6 VILLA N°7954
Dakar-Sénégal

Dakar, le 7 Mars 2025

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre Société et en application de l'article 525 5e de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE (AUSCGIE), nous avons établi la présente attestation sur les informations relatives au montant global des rémunérations versées aux cinq (05) dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Ces informations figurant dans le document joint à la présente attestation ont été établies sous la responsabilité du Conseil d'Administration. Il nous appartient de les attester.

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué un audit des états financiers annuels de votre Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024. Notre audit, effectué selon les normes internationales d'audit (ISA), conformément au Règlement N°01/2017/CM/OHADA portant harmonisation des pratiques des professionnels de la comptabilité et de l'audit dans les pays membres de l'OHADA, avait pour objectif d'exprimer une opinion sur les états financiers annuels pris dans leur ensemble, et non pas sur des éléments spécifiques de ces comptes utilisés pour la détermination du montant global des rémunérations versées aux cinq (5) personnes les mieux rémunérées. Par conséquent, nous n'avons pas effectué nos tests d'audit et nos sondages dans cet objectif et nous n'exprimons aucune opinion sur ces éléments pris isolément.

SOMISEN SA

Attestation

Exercice clos le 31 décembre
2024

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à effectuer les rapprochements nécessaires entre le montant global des rémunérations versées aux dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés et la comptabilité dont il est issu et vérifier qu'il concorde avec les éléments ayant servi de base à l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance du montant global des rémunérations brutes versées aux dirigeants sociaux et salariés les mieux rémunérés s'élevant à **107 364 456 (Cent Sept millions trois cent soixante-quatre mille sept quatre cent cinquante-six) FCFA** avec la comptabilité ayant servi de base à l'établissement des états financiers annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

La présente attestation tient lieu de certification de l'exactitude du montant global des rémunérations versées aux cinq (05) salariés les mieux rémunérés au sens de l'article 525 5e de l'Acte Uniforme relatif au droit des Sociétés Commerciales et du GIE.

Le Commissaire aux Comptes

SCC

Abo Mbaye SALL
Directeur Associé
Expert comptable Diplômé



SOMISEN SA

Rapport spécial

Exercice clos le 31 décembre
2024

**SOCIÉTÉ DES MINES DU SENEGAL
« SOMISEN SA »**



*Liberté 6 Villa N°7954
DAKAR SENEGAL*

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LE REGISTRE
DES TITRES NOMINATIFS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 746 - 2 DE
L'ACTE UNIFORME RELATIF AU DROIT DES SOCIÉTÉS
COMMERCIALES ET DU GIE**

Exercice clos le 31 décembre 2024

DEFINITIF

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LE REGISTRE
DES TITRES NOMINATIFS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 746 – 2 DE
L'ACTE UNIFORME RELATIF AU DROIT DES SOCIÉTÉS
COMMERCIALES ET DU GIE**

Exercice clos le 31 décembre 2024

SOMISEN SA
LIBERTE 6 VILLA N°7954
Dakar-Sénégal

Dakar, le 7 Mars 2025

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux comptes de votre société et en application de l'article 746-2 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE, nous avons établi le présent rapport sur l'existence et la tenue conforme du registre des titres nominatifs émis par la société pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Il appartient à votre société ou toute personne habilitée par elle d'établir le registre des titres nominatifs émis par elle conformément à l'article 746-1 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Il appartient également à l'Administrateur Général d'attester de la tenue conforme dudit registre par une déclaration jointe au présent rapport.

Il nous appartient, sur la base de cette déclaration, de constater l'existence des registres de titres nominatifs et de donner un avis sur leur tenue conforme.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires. Ces diligences, qui ne constituent ni un audit ni un examen limité, ont consisté à :

SOMISEN SA

Rapport spécial

Exercice clos le 31 décembre
2024

- Constaté l'existence du registre à jour de titres nominatifs émis par votre société au 31 décembre 2024 ;
- vérifier les mentions relatives aux opérations de transfert, de conversion, de nantissement, de séquestres des titres ;
- vérifier que toutes les écritures contenues dans le registre ont été signées par le représentant légal de la société ou son délégué.

Sur la base des travaux effectués et de la déclaration établie par votre société jointe au présent rapport, nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- l'existence du registre des titres nominatifs émis par votre société ;
- sa tenue conforme par rapport aux dispositions contenues dans l'article 746-1 de l'Acte uniforme de l'OHADA relatif au droit des sociétés commerciales et du GIE.

Le Commissaire aux Comptes

SCC

Abo Mbaye SALL
Directeur Associé
Expert comptable Diplômé

